

## LE CERTIFICAT DE BODY KARATÉ

**Le CBK est un certificat fédéral d'enseignement bénévole spécifique pour l'enseignement du karaté au sein d'un club affilié FFKDA. L'obtention du CBK ne permet pas l'ouverture d'un club affilié à la FFK.**

### OBJECTIFS

- Enseigner le body karaté
- Organiser la sécurité des pratiquants lors des séances
- Développer la pratique à long terme du body karaté.

### VOLUME ET CONTENUS

- Le volume total de la formation est de **32 heures**

Travail en préformation	Formation en centre	Stage fédéral en situation
<b>4 heures</b>	<b>24 heures</b>	<b>4 heures</b>

#### **3 Unités de formation à valider :**

- BC1 : Enseignement et animation CBK
- BC2 : Environnement associatif et fédéral
- BC3 : Musique et mouvement

### PRÉREQUIS

Il n'y a pas de prérequis de grade

- Avoir 3 années de licence
- Avoir 18 ans minimum
- Avoir la licence fédérale FFK de l'année en cours
- Posséder un diplôme de secourisme ou équivalent

**PRIX : 200 €**

#### Modalités de délivrance

Le CBK est délivré par le service formation de la FFK après réception du bordereau de résultat envoyé par la Ligue Régionale de Karaté.

#### Modalités d'évaluation

1 épreuve orale : un exposé et un entretien concernant le BC2. 1 épreuve pédagogique : une mise en situation pédagogique à partir de la rédaction d'un plan de séance suivie d'un entretien concernant les BC1 et BC3. 2 participations : participer à deux stages fédéraux et ou régionaux de Body Karaté dans l'année.

#### Modalités d'inscription

Contactez le responsable technique Body Karaté (coordonnées sur le site de la Ligue Régionale de Karaté).